Mairie de Vouhé

	PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07 septembre 2026
Membres en exercice : 15 **Présents : 13** **Représentés** : 1 **Votants : 14** **Secrétaire de séance :** **Monsieur Damien PARIS**	Date de convocation : le 31 août 2026 le *lundi 07 septembre 2026, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DIOT-BESNIER* **Présents :** Madame Brigitte DIOT-BESNIER, Monsieur Thomas BONNIN, Madame Lindsay LAGEDAMON, Monsieur Jean-Marie ARNAUD, Madame Michèle GUILBON, Monsieur Philippe NIOLOUX, Madame Isabelle NIOLOUX, Madame Véronique PEREIRA, Monsieur Damien PARIS, Madame Céline MOREAU, Monsieur Aurélien WASCOWISKI, Monsieur Jean-Maurice VANNEAU, Madame Cécile BARREAU **Absents représentés** : Monsieur Jérôme GYDÉ représenté par Madame Lindsay LAGEDAMON **Absents:** Monsieur Tony HENRY

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 4 août 2026
2. Validation de la liste des membres de la commission des impôts directs (CCID) arrêté par la Préfecture de la Charente-Maritime
3. Commission de contrôle des listes électorales
4. Création d'un poste →Agent administratif 1ère classe→
5. Désignation de deux interlocuteurs →Aléa climatique→ pour la société ENEDIS
6. Accord d'accès à la parcelle A 648 située 6 rue du moulin Godard, avec convention d'aménagement de voirie
7. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation ; débat sur son instauration
8. Evènements et actions de la commune
9. Questions diverses

Début de séance : 19 heures 45

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AOUT 2026

Le Conseil municipal, à 14 VOIX POUR, valide le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 août 2026.

2- COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID) ARRÊTÉ PAR LE SERVICE DES IMPOTS

Mme le Maire, Brigitte DIOT-BESNIER, explique que, par courrier en date du 12 juin 2026, la Direction Départementale des finances publiques a arrêté la liste des membres de la commission des impôts directs.

Cette commission a un rôle consultatif en matière de fiscalité locale :

- Établit, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de références afin de déterminer la valeur locative des biens, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ;
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâtie ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle est composée du Maire ou de l'adjoint délégué, de 6 commissaires délégués et 6 commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires désignés sont :
- Mme RIEU Caroline
- M. LAVERGNE Eric
- M. OLLIVIER Alain
- Mme CAUMONT-GUIGNET Aude
- M. GARDELLE Guy-Claude
- M. BROUSSE David

Les commissaires suppléants désignés sont :
- Mme GUILBON Michèle
- M. LECHAT Mickaël
- M. NIOLOUX Philippe
- Mme NIOLOUX Isabelle
- M. PARIS Damien
- M WASCOWISKI Aurélien

La commune a fait parvenir un courrier à chaque commissaire pour l'informer de sa nomination.

3- COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES

Mme le Maire, Brigitte DIOT-BESNIER, informe que, par mail en date du 1er juillet 2026, la Préfecture de la Charente-Maritime a demandé la composition de la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales qui doit être mise en place.

La liste doit être composée de :
- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste élue avec le plus grand nombre de voix, pris dans l'ordre du tableau ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la liste d'opposition élue, pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux de la commission.

Mme le Maire a établit une liste suite à sa demande auprès des élus sur leur souhait de participer à cette commission.
La proposition de liste envoyée en Préfecture est la suivante :
- Mme GUILBON Michèle
- M. NIOLOUX Philippe
- Mme NIOLOUX Isabelle
- Mme BARREAU Cécile
- M. HENRY Tony

La liste des membres de cette commission sera arrêtée par le préfet.
La commission veille à la régularité des listes électorales et statue sur les recours administratifs des électeurs.
Elle se réunit obligatoirement entre le 24ème et le 21ème jour qui précède chaque scrutin électorale et au moins une fois par an hors période électorale.

4-DEL 39 2026 CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE À DURÉE INDETERMINÉE AU 01.01.2027

Mme le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction

publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe de 35h00 est important pour la continuité des services,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 VOIX POUR, décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour les fonctions de secrétariat de mairie, de comptable et d'agent postal de la commune à compter du 1er janvier 2027.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif de 1ère classe, à l'échelon n° 6 dont l'indice brut indiciaire est de 460 .

Fonctions : exécution de l'administration générale et comptable d'une collectivité, accueil et service auprès de la population, gestion des dossiers d'urbanisme (sauf instruction), des services d'agence postale pour le compte de LA POSTE.

2. De la modification du tableau des effectifs (DEL_40_2026)

3. De l'inscription au budget les crédits correspondants.

5- DEL_40_2026 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.01.2027

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents sur les postes créés.

Cette modification, préalable aux nominations, fait suite à la création d' 1 emploi à compter du 1er janvier 2027, correspondant à :
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (DEL_39_2026) à temps complet ;

Considérant que le dernier tableau des effectif adopté par le Conseil Municipal le 28 août 2025 doit être modifié comme suit (page 2) ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à 14 VOIX POUR, décide**

- de valider le tableau des emplois modifié à compter du 1er janvier 2027 (en page 4).

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VOUHÉ								
EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé	Catégorie hiérarchique	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pourvu par		Emploi pourvu	Emploi non pourvu
					TITULAIRE	CDD/CDI		
SERVICE ADMINISTRATIF								
SECRETAIRE DE MAIRIE ET AGENT POSTAL	01/01/2027	35H00	C	adjoint administratif principal 1ère classe				1
SECRETAIRE DE MAIRIE ET AGENT POSTAL	01/01/2025	35H00	C	adjoint administratif principal 2eme classe		X	1	
SERVICE TECHNIQUE ESPACES VERTS - BATIMENTS ET VOIRIE								
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	01/09/2017	35H00	C	Agent de maitrise	X		1	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/10/2019	17H30	C	Adjoint technique		X		1
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	**01/11/2025**	**35H00**	**C**	**Agent de maitrise**		**X**		**1**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	**01/11/2025**	**35H00**	**C**	**Adjoint technique principal 1ère classe**		**X**		**1**
SERVICE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ENTRETIEN BATIMENTS								
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/07/2013	24H00	C	Adjoint technique	X			1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/07/2013	28H00	C	Adjoint technique	X		1	
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/03/2019	17H30	C	Adjoint technique		X		1
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/08/2025	20H00	C	Adjoint technique		X		1
TOTAUX					**3**	**6**	**3**	**7**

5- DEL_41_2026 DESIGNATION DES INTERLOCUTEURS →ALÉA CLIMATIQUE→ POUR ENEDIS

Mme le Maire, Brigitte DIOT-BESNIER, informe le Conseil que la société d'électricité ENEDIS souhaite que deux interlocuteurs →Aléa climatique→ soit désignés au sein du conseil municipal.

Considérant que la multiplication des aléas climatiques de ces dernières années, montrant toute l'importance de l'anticipation et l'organisation dans la gestion, est efficace en cas de crise majeure, il est obligatoire de procéder à la désignation de ces deux référents.

Mme le Maire demande si un ou plusieurs élus sont intéressés par cette fonction.
M. Thomas BONNIN, M. Jean-Marie ARNAUD et M. Jean-Maurice VANNEAU se proposent comme →interlocuteurs aléa climatique".

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à 14 VOIX POUR**, **décide** de désigner :

- M. Thomas BONNIN, Adjoint au maire, comme →interlocuteur aléa climatique →
- M. Jean-Marie ARNAUD, Adjoint au maire, comme →interlocuteur aléa climatique →
- M. Jean-Maurice VANNEAU, Conseiller municipal, comme →interlocuteur aléa climatique ".

6- ACCORD D'ACCÈS À LA PARCELLE A 648 6 RUE DU MOULIN GODARD, AVEC CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE

M Thomas BONNIN, 1er adjoint, informe le Conseil que l'accès à la parcelle derrière la maison du 6 rue
du moulin Godard n'est pas autorisée sur la rue de du Moulin Godard par avis défavorable du Conseil Général dans le cadre de l'instruction du PC (route départementale).
De ce fait, les acheteurs de la dépendance derrière cette maison n'ont pas accès à leur propriété.
Il expose le projet d'accès par la rue du lotissement des bois du Cerf, avec un aménagement entre la rue et la parcelle à réaliser sur le domaine municipal (bande enherbée).
Cet aménagement sera réalisée par et à charge des acquéreurs de la dépendance, mais la commune

restera pleinement propriétaire de l'aménagement.
Le Conseil Municipal valide ce projet qui fera l'objet d'une convention et d'une délibération lors d'un prochain conseil

7- TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITGATION - DÉBAT SUR SON INSTAURATION OU NON ET VOTE

Mme le Maire, Brigitte DIOT-BESNIER, explique au Conseil qu'il est possible d'instaurer une taxe d'habitation sur les locaux vacants de la commune.
à compter du 1er janvier 2027, la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) sont abrogées et fusionnées en une seule imposition affectée au bloc communal, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Est considéré comme vacant tout logement qui répond aux critères suivants :

- un logement habitable et non meublé : appartements, maisons clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire). Les logements meublés, notamment les résidences secondaires, ne sont donc pas visés par le dispositif ;
- un logement libre de toute occupation depuis deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition ou un logement n'ayant pas été occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence ;
- un logement dont la vacance est volontaire.

La CDC Aunis Sud dispose d'un Plan Local de l'Habitat et a donc la possibilité d'instaurer la Taxe sur la Vacance sur la vacance des locaux d'habitation

Les communes membres ont donc la possibilité d'instaurer la TVLH dont le taux est fixé librement entre 0% et 50%.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer cette taxe

8- ÉVÈNEMENTS ET ACTIONS DE LA COMMUNE

Mme Lindsay LAGEDAMON, 2ème adjointe, évoque diverses actions :
- Vente des bureaux des écoliers : cette action a rapporté environ 250,00€ qui seront versés directement à la coopérative scolaire de l'école de Vouhé.
- Repas des aînés : ce repas est programmé le samedi 28 novembre 2026. La commission →animation→ se réunira le lundi 12 octobre 2026 à 19h00 (juste avant la réunion du conseil municipal) afin de préparer cette journée.
- Une matinée →nettoyons le cimetière→ est programmée l'après-midi du mercredi 14 octobre 2026.

9- QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire, Brigitte DIOT-BESNIER, aborde plusieurs points :
- Église : la société STEPH ZINGUERIE est intervenue sur le toit de l'église pour des travaux de remise en état suite au séïsme (devis validé en 2025). La société MACÉ interviendra prochainement pour la vérification de la cloche.
- Projet parc éolien de Vouhé : la société WOLSKWIND a déposé la demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture de la Charente-Maritime.
- Local infirmier : les infirmiers ont ouvert leur cabinet le 1er septembre 2026.

M. Damien PARIS, Conseiller municipal, annonce qu'une réunion est prévue avec la Communauté des communes Aunis Sud afin d'obtenir une subvention de mise à disposition du complexe sportif de Vouhé aux clubs de football de Surgères et d'Aigrefeuille d'Aunis.

M. Thomas BONNIN, 1er adjoint, aborde plusieurs points :
- École : 63 élèves sont présents pour cette rentrée scolaire à l'école de Vouhé. Une réunion de rentrée parents/enseignants est prévue le jeudi 17 septembre 2026.
Travaux de la commune : il convient de cadrer l'ensemble des demandes de subventions afin de mieux budgétiser ces dépenses dans le prochain budget.

M. Jean-Marie ARNAUD, 3ème adjoint, informe le Conseil :
- La campagne de fauchage-élagage commence le 8 septembre 2026.
- Le plan de sauvegarde communal (PCS) doit être établi urgemment par la commune pour transfert à la Préfecture.
- Salle des fêtes : Il convient d'établir des devis pour les travaux de mise aux normes des toilettes pour un accès PMR.

M. Jean-Maurice VANNEAU, Conseiller municipal, fait une remarque sur les décisions prises par Mme le Maire et ses adjoints entre deux conseils municipaux. Notamment sur l'achat du camion et sur la vente des bureaux d'écoliers.
Il demande que les choix ou décisions prises chaque semaine parviennent aux conseillers municipaux par mail afin de les tenir informer.
Mme Lindsay LAGEDAMON, 2ème adjointe, lui répond qu'elle a envoyé deux mails pour le nettoyage des bureaux des écoliers pour la mise en vente et qu'une communication en amont aurait pu être effectuée.
Il rajoute qu'il a constaté la présence nombreuses d'excréments de chiens sur les trottoirs et qu'il convient de faire un rappel aux habitants.

Mme Cécile BARREAU, Conseillère municipale, annonce des constations :
- Il n'existe pas de passage piéton au croisement des routes départementales →D108 - D208".
- Des ragondins sont présents →rue du Breuil→
- Présence d'herbes dans les caniveaux

. M. Aurélien WASCOWISKI, Conseiller municipal délégué à la communication, informe que le Voyacais sera distribué cette semaine. Une pastille a été insérée dans celui-ci, les habitants souhaitant toujours recevoir ce journal dans leur boîte aux lettres devront la coller sur celle-ci.
- Une mise à jour du site internet de la commune a été réalisée.

Fin de séance : 21 heures 54

Madame Brigitte DIOT-BESNIER
Président de séance

Monsieur Damien PARIS
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VOUHE 17 Charente-Maritime

PV arrêté lors du conseil municipal en date du 12 octobre 2025
Approuvé à 14 VOIX POUR